

**500 - Education**

**Une nouvelle ambition pour les collèges de  
Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rapport n° CD/2018/089**

**Service Chef de file :**

J3-Collèges

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans la mise en œuvre d'un ambitieux plan Actions Educatives et Collèges sur la période 2017-2020. De nombreuses mesures en découlent parmi lesquelles des actions éducatives, la modernisation et la restructuration des collèges publiques et le développement des partenariats éducatifs selon des démarches innovantes.

Ces actions sont déployées sur l'ensemble des collèges publics. Sur le plan éducatif, le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Ville de Strasbourg se distingue toutefois des autres territoires en raison d'une part, de la situation des collèges publics, tant en termes d'effectifs que d'écart de réussite par exemple, et d'autre part, du maillage des dispositifs d'éducation prioritaire (11 collèges dits en REP sur le périmètre de l'Eurométropole sur les 13 que compte le département du Bas-Rhin). Le périmètre de l'Eurométropole est marqué également par une dynamique urbaine qui impacte à termes fortement les capacités d'accueil des collèges publics de ce périmètre.

Le présent rapport vise à tenir compte de ces spécificités et évolutions et à anticiper leurs conséquences en prévoyant suffisamment en amont les mesures nécessaires, tant immobilières qu'éducatives.

Ces propositions découlent d'un travail concerté avec l'Etat, au titre de la politique de la Ville, l'Education nationale, l'EMS et la Ville de Strasbourg. Un comité de pilotage politique s'est réuni le 16 novembre 2018 pour élaborer ces propositions, soumises à l'Assemblée plénière du Conseil Départemental.

Le Maire de la Ville de Strasbourg a donné son accord de principe sur la mise à disposition du foncier utile.

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin complète son plan Actions éducatives et Collèges, en s'engageant dans un programme d'investissement complémentaire de 40 M€, pour inscrire sur le chemin de l'excellence 3 nouveaux collèges sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'école constitue le creuset de la République. Elle est le lieu d'apprentissage et d'acquisition de connaissances et des valeurs de la République. Elle joue un rôle fondamental de socialisation, d'ouverture sur le monde, et constitue le socle de la vie en société.

Si, s'agissant des collèges publics, les dispositions législatives lui confèrent une compétence forte en matière de construction, de fonctionnement, d'entretien et de gestion des agents

techniques (ATC) au titre de l'article L.213-2 du Code de l'Education, le Département a également vocation à intervenir plus largement sur le cadre éducatif en agissant notamment avec les leviers de la culture, du sport, de la promotion des langues régionales, de l'éducation populaire ou encore de l'action sociale (art.L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales, art L.113-8 du Code de l'urbanisme et art.L.3211-1 du Code général des collectivités territoriales).

C'est dans cet esprit que le Département du Bas-Rhin souhaite exercer sa mission auprès des 52 856 collégiens. L'enjeu est bien de mobiliser l'ensemble des énergies afin d'aider les collégiens d'une part à acquérir les repères et les fondamentaux de la vie d'adulte, et d'autre part à développer les qualités essentielles pour s'insérer et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui, et ainsi devenir les citoyens de demain.

Le plan Actions Educatives et Collèges adopté par le Conseil Départemental du Bas-Rhin lors de sa session plénière du 20 mars 2017, poursuit donc deux objectifs fondamentaux :

- renforcer l'égalité des chances et donner une opportunité à chacun ;
- accompagner les jeunes à devenir des adultes autonomes et engagés qui pourront assurer pleinement leurs responsabilités de vie d'adulte.

Sur la période 2017-2020, ce plan va mobiliser un montant total de 323 M€ en faveur de la réussite éducative des collégiens.

Ces moyens sont mis au service de tous, et visent fondamentalement à permettre aux collégiens de poursuivre la meilleure scolarité possible.

Sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg, la situation des collèges est marquée par une grande diversité, tant en termes d'effectifs que d'écart de réussite. Par ailleurs, ce territoire est caractérisé, plus que les autres territoires du Bas-Rhin, par une dynamique urbaine qui, à terme, impactera fortement les capacités d'accueil des collèges publics.

Le présent rapport vise donc à proposer une prise en compte de ces évolutions, et à anticiper leurs conséquences, en prévoyant suffisamment en amont les mesures nécessaires, tant immobilières qu'éducatives.

#### **A. LE DEPARTEMENT INVESTIT FORTEMENT DANS LE CHAMP EDUCATIF POUR PERMETTRE AUX JEUNES BAS-RHINOIS DE DISPOSER DES CONDITIONS LES PLUS FAVORABLES A LEUR REUSSITE SCOLAIRE ET A LEUR EPANOUISSEMENT**

En 2018, le Département du Bas-Rhin a mené dans 28 collèges volontaires une enquête « Bien-être » à laquelle 9 416 collégiens ont répondu.

Ces résultats permettent de disposer aujourd'hui d'une image précise, indiquant par exemple que 82 % des collégiens considèrent qu'ils bénéficient d'une bonne qualité de vie, et que 60 % ont confiance en l'avenir. Si 83 % d'entre eux estiment se trouver en excellente ou bonne santé, 43 % disent avoir déjà consommé de l'alcool (26 % des 6èmes...).

Ces éléments confortent par ailleurs les ambitions du Département auprès des collégiens, exprimées dans les orientations du plan Actions Educatives et Collèges adopté le 20 mars 2017, et qui est mis en œuvre en mobilisant trois leviers :

- le développement d'actions éducatives pour la réussite scolaire et l'épanouissement des collégiens ;
- la mise en place de conditions d'éducation modernes, durables et adaptées aux besoins des collégiens ;
- la mobilisation d'un large partenariat autour des collèges et des collégiens.

## **1. Des actions éducatives pour préparer les collégiens au monde de demain et favoriser leur ouverture**

Pour l'année scolaire 2017-2018, plus de 540 actions éducatives ont ainsi été portées par le Département (en direct ou via un partenaire). Il s'agit pour le Département de renforcer les compétences d'apprentissage à tous âges qui constituent autant d'éléments d'inclusion sociale, contribuant à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Au sein des collèges, ainsi que dans le cadre de l'éducation populaire, le Département et ses partenaires développent dès lors des actions éducatives qui répondent à la nécessaire compréhension des enjeux de la société.

Ces actions éducatives ont pour objectifs de permettre aux jeunes de :

- Devenir des citoyens responsables et autonomes : actions de sensibilisation à l'environnement, à la lutte contre le gaspillage (mois de la pesée dans 38 collèges) et aux circuits courts (semaines « Ici on mange bio et local » pour 21 collèges), actions éducatives autour des thématiques de la gestion budgétaire et du logement avec CREUS, La Poste, Finances et Pédagogie, Journées Citoyennes qui ont permis en 2018 à 4 collèges de mobiliser 1 700 élèves sur 137 actions citoyennes, initiations aux gestes qui sauvent avec le SDIS... ;
- Développer leur créativité, leur curiosité et leur esprit d'équipe avec les services éducatifs des établissements culturels du Département (Haut-Koenigsbourg, Vaisseau, Archives départementales), la coopération transfrontalière et l'action en faveur du bilinguisme (convention quadripartite,...), les sections d'excellence Métiers Etudes...

## **2. Le Département agit sur les conditions d'éducation pour donner à chacun toutes les chances de réussir**

Un programme pluriannuel d'investissement, doté de 60 M€ jusqu'à la fin du mandat, adopté par l'Assemblée plénière du Conseil Départemental le 20 mars 2017, a été complété par un engagement complémentaire de 55,3 M€ adopté lors de la session du 25 juin 2018. Ce sont dès lors plus de 115 M€ qui seront consacrés à la restructuration et modernisation de 39 collèges publics et des demi-pensions jusqu'en 2024 (soit 91 M€ de 2017 à 2021).

Même dans une période de forte contrainte budgétaire, le Département reste ainsi engagé dans sa volonté d'offrir à tous les collégiens du Bas-Rhin les conditions matérielles d'une scolarité réussie.

Par ailleurs, et sans discontinuité, le Département s'est doté d'une programmation pluriannuelle de maintenance engagée à un niveau d'investissement élevé à hauteur de 8 M€/an dont 0,5 M€ consacrés au renouvellement des équipements propres aux restaurants scolaires, soit 32 M€ de 2017 à 2021.

L'ensemble de ces travaux permettra par ailleurs de rendre les collèges publics accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'engagement du Département permet également d'accompagner les parcours de scolarisation plus complexes, par exemples pour les élèves en ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire), en SEGPA ou encore en classes externalisées.

Permettre l'appropriation par le collégien des outils numériques, c'est lui assurer une ouverture sur le monde, lui favoriser l'accès à la connaissance en développant son esprit critique, le préparer au monde du travail dans les meilleures conditions.

Le Département du Bas-Rhin a ainsi développé en 2018 son engagement par un plan numérique ambitieux qui mobilise 14 M€ de 2018 à 2020. En 2019, il est proposé que 3,39 M€ y soient consacrés.

Enfin, il a été décidé de contribuer à partir de 2019 au financement des travaux de réhabilitation des collèges privés sous contrat. Une enveloppe de 0,6 M€ est proposée au budget primitif 2019.

### **3. Des partenariats pour accompagner le projet éducatif des établissements**

Une démarche innovante a été proposée par le Département pour mettre en valeur les actions déjà réalisées en faveur de l'épanouissement et de la réussite scolaire des collégiens et pour définir celles qui feraient défaut.

Basée sur le volontariat, cette démarche est formalisée au sein d'un Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS) qui précise le diagnostic et le plan d'actions nécessaire. Son ambition est d'augmenter l'offre éducative en fédérant les acteurs locaux, dont les collèges, et les jeunes autour d'un projet commun. Le PEPS s'appuie sur un diagnostic partagé et s'adapte aux réalités et besoins locaux. Ainsi, il permet de construire des réponses éducatives et collectives.

En 2018, 3 collèges se sont engagés dans un PEPS : Collèges Galilée et Maxime Alexandre à Lingolsheim, collège Pierre Claude à Sarre-Union.

En 2019, 11 collèges supplémentaires pourraient se doter d'un PEPS, sur l'ensemble des territoires d'actions du Département. Sur le périmètre de l'EMS, il pourrait s'agir du collège Hans ARP à Strasbourg, des collèges Lamartine et le Ried à Bischheim et des collèges Leclerc et Rouget de Lisle à Schiltigheim.

## **B. L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, UN TERRITOIRE MARQUE PAR UNE DYNAMIQUE URBAINE FORTE QUI NECESSITE DES MESURES IMMOBILIERES ET EDUCATIVES AMBITIEUSES**

### **1. Dans un contexte d'évolution très rapide et inégale des effectifs, l'ensemble des collèges publics répond aux besoins d'accueil des collégiens aujourd'hui....**

Le Département compte 46 288 collégiens à la rentrée 2018 pour 52 860 places sur l'ensemble de ses 90 collèges publics, soit un taux d'occupation de 87%.

On constate toutefois une disparité entre les territoires :

- + 1 665 collégiens sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg de 2015 à 2018 ;
- Une baisse des effectifs de 319 élèves entre 2015 et 2018 pour les collèges publics situés hors périmètre de l'EMS.

Pour le territoire de l'EMS, la progression des effectifs des collèges publics est imputable à plusieurs phénomènes : attractivité économique du pôle urbain, saturation des collèges privés, progression rapide de l'accueil de mineurs non accompagnés (MNA, plus de 400 ces trois dernières années)...

Sur le territoire de l'EMS, le taux d'occupation pour l'ensemble collèges publics s'établit aujourd'hui à 90 %. Ce taux va progresser dans les années à venir, essentiellement en raison de la dynamique des projets urbains.

## **2. ... toutefois, la dynamique des projets urbains sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg bouscule les capacités d'accueil des collèges notamment à l'Est et à l'Ouest de l'EMS ...**

La dynamique des projets urbains sur le territoire de la Ville de Strasbourg et sur le territoire de l'Eurométropole est très forte. Ainsi, le PLUI adopté en décembre 2016 par l'Eurométropole de Strasbourg prévoit à l'horizon 2030 la création de plus de 45 000 logements, pour accueillir 50 000 nouveaux habitants et 27 000 emplois.

A titre d'exemple, pour l'Est de Strasbourg, un important programme d'urbanisation va voir le jour sur le secteur des Deux Rives, entre le quartier de Neudorf et les rives du Rhin. 4 700 nouveaux logements sont prévus. Sur le seul secteur du collège Vauban, ce sont 300 à 440 logements qui seront construits chaque année, de 2021 à 2030. Au total 7 200 nouveaux habitants sont attendus dans ce secteur, soit un potentiel de 300 collégiens.

### A l'Est de Strasbourg, un besoin de 332 places supplémentaires dès 2026 :

- 7 collèges publics sont concernés sur ce secteur : Foch, Fustel de Coulanges, Vauban, Esplanade, Louise Weiss, Louis Pasteur et Jean Monnet ;
- Ces collèges sont impactés par l'essentiel des constructions neuves sur Strasbourg (avenue du Rhin et place de l'étoile déjà livrées, Citadelle - Starlette et Deux Rives à venir) ;
- Selon l'ADEUS, l'accélération des projets urbains sur le secteur amène à un besoin de 332 places supplémentaires en collège dès 2026 ;
- La Ville de Strasbourg engage sur ce même secteur la construction de trois nouvelles écoles (2021, 2026 et 2028), pour un objectif d'accueil global de 19 classes.

### A l'Ouest, construction d'un nouveau groupe scolaire en 2022 et un besoin de 180 places supplémentaires en collège d'ici 2035

- Six collèges sont concernés sur ce secteur : Sophie Germain, Érasme, François Truffaut, Jacques Twinger à Strasbourg, Katia et Maurice Krafft à Eckbolsheim, et Paul Wernert à Achenheim ;
- L'application de critères REP/REP+ impacte très fortement la capacité d'accueil réelle de ce secteur, puisque 4 collèges sur les 6 concernés sont REP ou REP+ ;
- Si une première mesure de sectorisation a été engagée pour détendre le secteur (rattachement des élèves de l'école des romains au collège Kléber et non plus au collège Twinger) il y a deux ans ; les effectifs restent tendus (malgré les 146 élèves de moins sur ce secteur en deux ans) ;
- La Ville de Strasbourg engage par ailleurs la construction d'un nouveau groupe scolaire dès 2022 (rue Mentelin). S'agissant d'une nouvelle école, il conviendra de redéfinir la carte scolaire du secteur, permettant d'identifier le collège de rattachement ;
- Enfin, selon l'ADEUS, de nouveaux projets urbains sur le secteur (entre Eckbolsheim et Wolfisheim) pourraient amener un besoin de 180 places supplémentaires d'ici 2035 ;
- Le collège d'Eckbolsheim, d'une capacité 400, accueille 424 élèves à la rentrée 2018. Son architecture, en demi-niveaux, impose par ailleurs de prévoir un important programme de restructuration dans le cadre de sa mise en accessibilité. Ce dernier

doit être réhabilité et étendu pour accueillir l'ensemble des collégiens dans les meilleures conditions.

### 3. ... dont la situation est d'ores et déjà très contrastée

#### a. 1 collège sur 3 est un collège REP/REP+

Sur les 35 collèges que compte le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 11 sont labellisés « éducation prioritaire » : 6 en REP et 5 en REP+, là où les difficultés sociales sont les plus importantes.

Cela représente 5 903 collégiens sur les 18 558 accueillis sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Aujourd'hui ce sont donc plus de 32 % des élèves de l'Eurométropole (1 collégien sur 3) qui dépendent d'un collège labellisé « éducation prioritaire ». Sur la seule ville de Strasbourg, ce sont aujourd'hui 2 collégiens sur 5 à Strasbourg qui sont scolarisés en REP/REP+.

La situation des collèges REP/REP+ n'est donc pas une réflexion accessoire de la carte scolaire : elle impacte près d'un tiers des collégiens du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'effectif des collèges REP/REP+ de l'Eurométropole de Strasbourg est par ailleurs en hausse (+558 collégiens de 2015 à 2018). Il existe donc un risque de paupérisation éducative et sociale à mesure que la ville s'agrandit démographiquement.

Portrait type d'un collège en REP+ sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

	<b>REP+</b>	<b>Moyenne académique</b>
Proportion d'élèves défavorisés	76 %	41 %
Taux de retard à l'entrée en sixième d'un an ou plus	15 %	8,8 %
Part d'élèves scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)	9 %	3 % (hors éducation prioritaire)
Poursuite en lycée d'enseignement général et technologique	47 %*	63 %*
Poursuite en voie professionnelle	37 %*	23 %*

*\*A l'issue du collège, d'autres élèves ne poursuivent pas en cycle supérieur*

#### b. L'écart de réussite au brevet entre collèges est important

- En 2018, le taux de réussite au brevet s'élève à 99% pour le collège de Pfulgriesheim. Il s'élève à 46% pour le collège Solignac.
- Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 14 collèges sur 35 ont un taux de réussite au brevet supérieur ou égal à la moyenne départementale (87%) dont aucun en REP/REP+.
- Les 11 collèges de REP ou REP+ ont une moyenne de 72% de réussite.

Le collège Solignac apparaît comme un collège en difficulté en matière de mixité sociale et de réussite scolaire : il cumule en effet un certain nombre d'indicateurs défavorables qui témoignent d'un relatif enclavement géographique dans un des quartiers de Strasbourg :

- un secteur de recrutement « 100% QPV » à proximité de lieux d'accueil d'urgence, du foyer de l'enfance, du foyer de l'adolescent, du foyer protestant. ou encore du fort Hoche ;
- un taux d'occupation REP de 70% (56% en considérant la capacité immobilière classique, sans préoccupation du classement REP) : 336 élèves à la rentrée en 2018, pour un établissement de capacité 600 ;
- un taux de fuite de 36% : 179 élèves du secteur sont inscrits dans un autre collège (dont 54 dans le privé) ;
- un taux de réussite au brevet de 46% quand la moyenne académique s'établit à 87%.

Malgré toutes ces difficultés, il faut souligner la qualité des équipes éducatives du collège, très investies dans leurs missions.

## **C. LES REPONSES DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN : INVESTIR 40 M € SUPPLEMENTAIRES POUR DEVELOPPER LA CAPACITE D'ACCUEIL DES COLLEGES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ET FAVORISER L'EXCELLENCE**

### **1. A l'Est de Strasbourg : proposition de création d'un nouveau collège public pour 2026, autour d'un projet d'excellence éducative transfrontalier**

Il est proposé au Conseil de Départemental de décider de la construction d'un nouveau collège public sur le secteur des Deux Rives, d'une capacité de 400 places pour accueillir les 332 collégiens supplémentaires attendus sur ce secteur.

Si le démarrage des travaux pourrait avoir lieu en 2022, ce collège disposerait d'une réserve foncière, permettant à plus long terme et selon la dynamique démographique de ce secteur, d'envisager son extension à 200 places supplémentaires, portant ainsi la capacité de ce nouveau collège à 600.

Sur le plan éducatif, un travail de fond pourra être entrepris en lien étroit avec le Rectorat, notamment au regard de la position géographique de ce nouveau collège (à proximité de la frontière allemande, à proximité de deux collèges internationaux). Un projet innovant dans le cadre de l'expérimentation de nouvelles compétences attendues pour la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace (bilinguisme) pourrait être envisagé.

La mise à disposition du foncier par la Ville de Strasbourg, permettant d'accueillir un collège de capacité 600 places sur le secteur des Deux Rives, conditionne toutefois la réalisation de ce projet.

Le coût d'opération pour le Département serait de l'ordre de 13 000 000 € TTC, hors foncier (le montant précis sera déterminé par les études de programmation). Il n'inclut à ce stade ni de demi-pension, ni de gymnase. Ces services pourront être inclus en fonction du foncier rendu disponible et d'opportunités de mutualisation (gymnase, demi-pension, chaufferie) avec la Ville de Strasbourg, qui prévoit de construire trois nouvelles écoles sur le secteur.

## **2. A l'Ouest de Strasbourg : proposition de restructuration et d'extension du collège d'Eckbolsheim autour d'un projet d'excellence éducative environnemental**

Il est proposé d'engager les études pour la restructuration et l'extension du collège d'Eckbolsheim, pour une capacité 600. Ce projet d'opération répond aux besoins démographiques jusqu'en 2035. Le Département dispose d'une réserve foncière, le cas échéant.

Il peut être précisé que le foncier de ce collège est suffisamment étendu pour permettre une éventuelle extension complémentaire de 200 places en cas de besoin.

Le coût d'opération pour le Département serait de l'ordre de 14 500 000 € TTC, avec création d'une demi-pension (le montant précis sera déterminé par les études de programmation).

Il est proposé par ailleurs qu'un projet éducatif attractif soit construit avec l'Education nationale autour, par exemple, des enjeux de la transition énergétique.

## **3. Le collège Solignac : proposition d'un projet d'excellence éducative d'intérêt départemental autour des sciences et de l'innovation pédagogique**

Un programme de rénovation de près d'un millier de logements est prévu par l'Eurométropole de Strasbourg, avec l'aide de l'Etat dans le cadre de l'ANRU. Depuis plusieurs mois, des échanges sont organisés entre le Département et l'Eurométropole pour travailler à l'évolution du collège Solignac, et en faire un élément d'attractivité renouvelé du quartier du Neuhof et au-delà.

Le collège Solignac pourrait devenir un élément d'attractivité déterminant pour de nouveaux ménages qui choisiraient de s'installer dans le quartier, à condition d'offrir une qualité et des conditions d'enseignement scolaire particulièrement attractives et innovantes.

Par cette opportunité de s'inscrire dans la dynamique de rénovation urbaine, le collège pourrait disposer d'un projet éducatif d'excellence d'intérêt départemental...

Il est proposé d'engager, en lien étroit avec l'Education nationale, l'élaboration d'un projet éducatif d'excellence pour le collège Solignac, sur la base de cinq ambitions :

- Les sciences comme levier de réussite pour tous :  
préparation des enfants au monde de demain, en leur donnant les bagages suffisants pour l'appréhender : faire voir les problèmes actuels de la société, donner les outils pour trier, hiérarchiser, vérifier l'information, former des esprits libres, informés, lucides, etc. Ce projet éducatif serait élaboré en collaboration avec l'établissement scientifique départemental, le Vaisseau.

- L'ouverture du collège à 360° :  
construction d'un partenariat avec les parents pour les impliquer dans les temps forts du collège, valorisation de l'intrapreneuriat et médiation entre pairs, etc.

- Une autre vision des programmes scolaires :  
prise en compte des compétences non strictement scolaires (créativité, curiosité...), un découpage du temps scolaire en « unités de valeur », la création de groupes de besoin, l'aménagement de temps longs dédiés aux projets interdisciplinaires, etc.

- L'essaimage comme valeur fondamentale :  
partage d'outils et de méthodes éducatives avec d'autres sites scolaires.



- Une recherche-application :  
cogni-classes permettant l'application de principes de recherches (notamment en neurosciences) pour « réapprendre à apprendre ».

Ce travail sera à approfondir en collaboration étroite avec le Rectorat. Ses représentants, et notamment Madame la Rectrice, se sont montrés favorables lors de la réunion du comité de pilotage organisée le 16 novembre dernier et composé de l'Etat (Sous-Préfet en charge de la politique de la Ville), du Département, de l'EMS et de la Ville de Strasbourg. Ce programme pourrait répondre à l'enjeu éducatif, au cœur du processus d'émancipation des habitants des quartiers grâce à une stratégie coordonnée des acteurs éducatifs (enfance/éducation/jeunesse) autour de l'école et en lien avec les parents.

Une opportunité doublée d'une éventuelle relocalisation du collège pour lui donner toutes les chances de réussite

Le site collège est aujourd'hui très enclavé, à proximité de clôtures militaires, à l'arrière des murs d'enceinte de la caserne Lizé (Eurocorps), sans visibilité depuis les axes principaux du quartier. Sa relocalisation pourrait constituer une opportunité majeure pour la poursuite des transformations engagées au Neuhof et pour le développement du quartier.

Le collège Solignac pourrait, dans le cadre du renouvellement urbain de ce quartier, s'implanter sur une partie du site de l'ancien Hôpital militaire Lyautey, actuellement propriété de l'État (MRAI) pour lequel l'Eurométropole de Strasbourg a engagé des négociations en vue d'une acquisition pour un projet de reconversion des bâtiments de grande qualité architecturale, protégés au PLU, en logements privés et en équipements.

Cette relocalisation du collège est à envisager sous conditions :

- une mise à disposition du foncier,
- une aide financière de l'ANRU,
- la valorisation du foncier actuel du collège Solignac.

Le coût d'opération pour le Département serait de l'ordre de 12 500 000 € TTC, hors foncier (le montant précis sera déterminé par les études de programmation), hors chiffrage d'une éventuelle demi-pension (les élèves déjeunent aujourd'hui à la cité scolaire Jean Monnet, à proximité du collège) et d'un gymnase.

La création d'un nouveau gymnase est possible sur ce même foncier, à proximité du collège et ferait l'objet d'un contrat départemental spécifique.

**Au final, il est proposé que le Département du Bas-Rhin complète son plan Actions éducatives et collèges d'un investissement de 40 M€ pour inscrire sur le chemin de l'excellence 3 collèges sur le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg.**

#### **4. Pour aller plus loin : un travail en profondeur sur la carte scolaire et une première expérimentation de secteur multi-collèges**

##### a. La carte scolaire de l'EMS n'a été que faiblement revisitée depuis 1968

La carte scolaire n'a été que faiblement revisitée depuis 1968, alors que la Ville de Strasbourg, et plus généralement l'Eurométropole, ont entamé une mue profonde.

En effet, depuis ces 50 dernières années, la mobilité s'est beaucoup développée, avec l'arrivée du tram et le déploiement des réseaux de bus et des pistes cyclables. Les attendus vis à vis de l'éducation ont changé (développement des options et du bilinguisme), la continuité éducative avec le 1er degré est devenue primordiale, le tissu associatif s'est

densifié et organisé, les services (restauration, équipement sportif, culture...) se sont développés de manière importante.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé que le Département et l'Education nationale s'engagent dans un processus de transformation de la carte scolaire, pour répondre aux objectifs nationaux de mixité sociale et d'égalité des chances (axe par ailleurs prioritaire du Contrat de Ville).

b. Une proposition d'expérimentation d'un premier secteur multi-collèges, à conduire en étroite collaboration avec l'Education Nationale

Le secteur multi-collèges est une possibilité ouverte par la loi de Refondation de l'école de 2013. Ainsi, l'article L. 213-1 du Code de l'éducation prévoit désormais que « lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains ». Le décret du 5 juillet 2014 et la circulaire du 7 janvier 2015 précisent les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

Il est proposé d'engager avec l'Education nationale un travail de définition d'un secteur géographique susceptible d'accueillir cette expérimentation et qui pourrait concerner les 3 collèges visés par le présent rapport (Eckbolsheim, Collège de l'Est, Solignac) ou un secteur différent caractérisé par des partenariats déjà fortement engagés (PEPS, ...). L'ensemble des acteurs seraient concertés pour le déploiement de ce secteur multi-collège expérimental.

Le Département ne peut pas agir seul sur cette question fondamentale de la mixité sociale, en actionnant uniquement le levier de la carte scolaire. Pour porter ses fruits à long terme, cette démarche de mixité sociale doit être menée conjointement avec la Ville, l'Eurométropole au titre du contrat de Ville, et l'Éducation nationale, ainsi qu'avec la communauté éducative (les enseignants, les parents d'élèves, les acteurs institutionnels et associatifs du monde éducatif et social, les élèves eux-mêmes).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

*- autorise le Président, pour le collège Solignac :*

*. à engager, avec les services de l'Etat la préfiguration d'un projet de cité éducative pour ce collège (et les collèges voisins du quartier Neuhof-Meinau à Strasbourg) et de proposer, avec l'Education nationale un projet d'excellence scientifique novateur ;*

*. à engager la reconstruction et la délocalisation de ce collège, pour un montant global de 12 500 000 € TTC sous réserve d'un financement significatif de l'ANRU et de la mise à disposition du foncier ;*

*. à présenter l'ambition du projet de collège lors de la présentation au comité d'engagement de l'ANRU, du nouveau programme de renouvellement urbain porté par l'Eurométropole de Strasbourg.*

*- autorise le Président, pour l'ouest de Strasbourg :*

. à engager les études de définition de besoin et de programmation en vue d'alimenter le comité de pilotage pour la reconstruction et l'extension (ainsi que la création d'une demi-pension) du collège d'Eckbolsheim, travaux estimés à 14 500 000 € TTC ;  
. à proposer à l'Education nationale et à la communauté éducative de ce collège, d'accompagner l'investissement immobilier d'un projet éducatif ambitieux axé sur les enjeux de la transition énergétique ;

- autorise le Président, pour le secteur des Deux Rives à Strasbourg :

. à engager l'étude de programmation pour la construction d'un nouveau collège pour un montant global de 13 000 000 € TTC sous réserve d'un foncier rendu disponible par la SPL Deux Rives ;

. à engager, avec l'Education nationale une réflexion autour d'un projet innovant, dans le cadre de l'expérimentation de nouvelles compétences attendues pour la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace (bilinguisme).

- autorise le Président à étudier l'expérimentation sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la mise en œuvre d'un premier secteur multi-collèges.

- autorise le Président à mettre en place un comité de pilotage réunissant l'Etat, au titre de la politique de la Ville, l'Education nationale, l'EMS et la Ville de Strasbourg pour assurer le suivi tant du déploiement de ce programme d'actions que des engagements de toutes les parties prenantes.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY